
Assemblée des États Parties

Distr. générale
15 novembre 2006
FRANÇAIS
Original: anglais

Cinquième session

La Haye

23 novembre – 1^{er} décembre 2006

**Deuxième élection de membres au Conseil de direction du Fonds
d'affectation spéciale au profit des victimes**

Note du Secrétariat

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles a été créé par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.6 du 9 septembre 2002. Le mandat du Conseil de direction figure dans l'annexe à la résolution.

2. La procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Conseil de direction a été établie par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.7 du 9 septembre 2002. Conformément au paragraphe 6 de cette résolution, il doit être précisé dans chaque dossier de candidature de quelle manière le candidat remplit les exigences énoncées au paragraphe 1 de la résolution, c'est-à-dire qu'il soit choisi parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et ayant une compétence reconnue au niveau international en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

3. Conformément au paragraphe 8 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, chaque groupe régional dispose d'un siège au Conseil.

4. Conformément au paragraphe 10 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, tout sera mis en œuvre pour que les membres du Conseil de direction soient élus par consensus. En l'absence d'un consensus, l'élection a lieu au scrutin secret. Cette condition peut être levée si le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, ou dans le cas de candidatures soutenues par les groupes régionaux respectifs, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

5. Le paragraphe 11 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 prévoit que, en cas d'égalité des voix pour un siège restant à pourvoir, il est procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui ont obtenu un nombre égal de voix.

6. Le paragraphe 12 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 dispose que est élu le candidat de chaque groupe qui obtient le plus grand nombre de voix et la majorité des deux tiers des États Parties présents et votants, sous réserve que la majorité absolue des États Parties constitue le quorum exigé pour le scrutin.

7. À sa quinzième séance, tenue le 16 mai 2006, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé que la période de présentation des candidatures pour la deuxième élection de membres du Conseil de direction s'ouvrirait le 5 juin et s'achèverait le 27 août 2006. À la fin de cette période, les conditions minimum de la présentation de candidatures à l'élection de membres du Conseil de direction n'avaient toujours pas été satisfaites. Conformément au paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/1/Res.5, la période a été prolongée quatre fois, jusqu'au 19 novembre 2006.

8. Au 29 octobre 2006, les candidatures ci-après avaient été reçues¹:

États d'Afrique

- M. Abdoulaye Barry (Burkina Faso)
- L'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud)

États d'Asie

- Aucune candidature n'a été présentée.

États d'Europe orientale

- M. Victor Gumi (Albanie)
- M. Tadeusz Mazowiecki (Pologne)

Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. Arthur N.R. Robinson (Trinité-et-Tobago)

États d'Europe occidentale et autres États

- Mme Simone Veil (France)

9. Conformément au paragraphe 7 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, on trouvera dans l'annexe au présent document les renseignements et les documents relatifs aux candidats.

¹ Le 29 septembre 2006, le Gouvernement du Kenya a retiré la candidature de M. Amos Wako.

Annexe

A. M. Abdoulaye Barry (Burkina Faso)

Note verbale du 17 août 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par la Mission permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies

[Original: français]

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies, présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de présenter la candidature de M. Abdoulaye Barry au poste de membre du Conseil de Direction du Fonds d'Affectation Spéciale de la Cour Pénale Internationale. Le curriculum vitae de M. Barry est porté en annexe.

Énoncé des qualifications

État civil

Nom:	Barry
Prénom:	Abdoulaye
Date et lieu de naissance:	1955 à Banh (Yatenga)
Nationalité:	Burkinabé
Situation matrimoniale:	Marié, père de quatre (4) enfants

Études, formations et stages

1961-1969	Ecole Primaire Publique de Banh (Yatenga): Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE).
1969-1973	Cour Normal Antoine Roche de Ouahigouya: Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).
1973-1976	Lycée Philippe Zinda KABORE de Ouagadougou: Baccalauréat Série A4.
1976-1981	Université du Bénin de Lomé (Togo): Licence et Maîtrise en Droit, Option: Carrières Judiciaires.
1981-1983	Ecole de Magistrature de Paris (France): Diplôme de Magistrat.
1991	Académie Internationale de Droit Constitutionnel de Tunis (Tunisie): Diplôme de l'Académie.
Depuis 1983	Nombreux stages de formation professionnelle et de spécialisation en Europe et en Afrique, en matière de droits de l'homme, de drogues, de blanchiment de capitaux, de trafic d'armes notamment.

Expérience professionnelle

1983-1985	Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dédougou
-----------	--

- Attributions:
- Représente en personne le Ministère Public près le Tribunal de Grande Instance.
 - Reçoit les plaintes et les dénonciations et décide de la suite à leur donner.
 - Procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des infractions à la loi pénale.
 - Dirige l'activité des Officiers et Agents de la Police Judiciaire dans le ressort du Tribunal de Grande Instance.
 - Requiert directement la force publique.

1985-1986 Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou

Attributions: Les mêmes que celles-ci-dessus décrites avec cependant une compétence territoriale plus étendue.

1986-1987 Secrétaire Général du Ministère de la Justice

- Attributions:
- Assiste le Ministre dans l'application de la politique du Ministère.
 - Assure la coordination administrative et technique des services centraux, extérieurs et rattachés.
 - Assure les relations techniques du Ministère avec les autres Ministères, le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres et les Institutions Nationales.
 - Reçoit délégation de signatures pour tous les documents relatifs à la gestion quotidienne du Ministère.

1987-1989 Commissaire du Gouvernement près la Haute Cour d'Etat

- Attributions:
- Représente le Ministère public près la Haute Cour d'Etat;
 - A ce titre, il rédige des conclusions écrites qu'il développe oralement à l'audience de la Cour pour toutes les affaires qui lui sont soumises.

1989-1992 Secrétaire Général du Ministère de la Justice

Attributions: Elles sont les mêmes que celles qui lui étaient dévolues précédemment de 1986 à 1987.

1992-1994 Avocat Général à la Cour Suprême

Attributions: Porte la parole au nom du Procureur Général, devant la Chambre à laquelle il est affecté ou devant une autre formation de la Cour s'il a été désigné à cet effet par le Procureur Général.

1994-1995 Secrétaire Général du Ministère Chargé des Relations avec le Parlement

Attributions: Outre celles qui lui sont traditionnellement dévolues en tant que Secrétaire Général d'un département Ministériel (comme celui de la Justice par exemple), il assure plus particulièrement les relations techniques du Ministère avec le Parlement.

1996-1999 Commissaire du Gouvernement près la Cour Suprême et membre de la Haute Cour de Justice du Burkina Faso

Attribution: - Rédige des conclusions écrites qu'il présente oralement aux audiences de la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

- Procède à tous les actes jugés utiles à la manifestation de la vérité, conformément à la loi.
- Statue sur les incidents de procédure, notamment les milités de l'instruction.

1999 Procureur Général près de la Cour d'Appel de Ouagadougou-Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

- Attributions:
- Représente en personne ou par ses Substituts le Ministère Public auprès de la Cour d'Appel et auprès de la Cour d'Assises instituées au siège de la Cour d'Appel.
 - Veille à l'application de la loi pénale sur le territoire national.
 - Procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la poursuite des infractions pénales.
 - Contrôle l'activité des Procureurs de la République placés sous son autorité.
 - Surveille l'activité des Officiers et Agents de la Police Judiciaire du ressort de la Cour d'Appel.

1999-2005 Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Ouagadougou

- Attributions:
- Assure les fonctions du Ministère Public devant le Tribunal Militaire.
 - Procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la poursuite de infractions à la loi pénale devant le Tribunal Militaire.

Expérience en matière d'enseignement

1987-1997 Professeur Vacataire de «Procédure Pénale» à la Faculté de Droit de l'Université de Ouagadougou et à l'Ecole Nationale de Police de Ouagadougou.

1997-2004 Professeur Vacataire de «Droit Pénal» et de «Procédure Pénale» à l'Ecole Nationale de l'Administration et de Magistrature de Ouagadougou et à l'Ecole Nationale de Santé Publique de Ouagadougou.

Langues

Français:

Ecrit: Très bien
Lu: Très bien
Parlé: Très bien

Anglais:

Ecrit: Passable
Lu: Assez bien
Parlé: Passable

Espagnol:

Ecrit: Notions
Lu: Notions
Parlé: Notions

B. M. Victor Gumi (Albanie)**Note verbale du 22 août 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par le Ministère de la justice albanais**

[Original: anglais]

Le Ministère de la justice de la République albanaise présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties. En référence à la décision du Bureau de l'Assemblée des États Parties prise le 16 mai 2006 au sujet de l'élection de membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, la République albanaise a l'honneur d'appartenir à cet important conseil de direction et est convaincue qu'il représente la meilleure méthode pour apporter un soutien efficace aux victimes de crimes et à leurs familles.

Le Ministère de la justice de la République albanaise a l'honneur de présenter la candidature de M. Victor Gumi, Directeur général de la codification au Ministère de la justice de la République albanaise; il remplit toutes les conditions requises, jouissant d'une haute considération morale et possédant des qualités d'impartialité et d'intégrité qui lui assurent la compétence pour aider les victimes de crimes graves. Le curriculum vitae de M. Gumi est joint à la présente note.

Énoncé des qualifications

Nom:	Gumi
Prénom:	Victor
Date de naissance:	1 ^{er} janvier 1973
Nationalité:	Albanaise

Expérience professionnelle

2006- à ce jour	Chef de la direction générale de la codification du Ministère de la justice
2002-2006	Chef du Département juridique au Parlement albanais
1999-2001	Conseiller juridique au Parlement albanais
1999-2001	Secrétaire de la délégation parlementaire albanaise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
1999- à ce jour	Maître de conférence en rédaction de lois à la Faculté de droit de l'Université de Tirana
1999-2001	Membre de la Commission du Centre des publications officielles

Qualifications et diplômes

1992-1996	Diplôme de la Faculté de droit de l'Université de Tirana
1996	Dissertation sur «L'institution des droits de l'homme dans l'État albanais 1912-1996» (avec distinction)
2000	Cours de formation du personnel parlementaire organisé par l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique et le Sénateur Frizzier (État du Mississippi)
2000	Certificat en rédaction de lois du RIPA International – Londres (avec distinction)
1997-2006	Participe à diverses conférences, séminaires et réunions organisés par le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'OTAN, etc.

2001-2002 Maîtrise en droit (LL.M.) Législation internationale sur les droits de l'homme, Université de l'Essex, Royaume-Uni

Publications

Les commissions d'enquêtes du Parlement albanais, 1990-2000, publié dans le Journal de la justice

Interpellations et questions- un aspect important du contrôle parlementaire, publié dans le Journal du droit parlementaire et des politiques générales juridiques

Les droits de l'homme et l'État albanais en 1912, publié dans le Journal des droits de l'homme

Guide du Parlement albanais, publié en collaboration avec l'Institut républicain international

Conférences sur la rédaction de lois à l'intention d'étudiants de troisième année de la Faculté de droit

«Le processus législatif en République albanaise» – rapporteur du colloque organisé à Athènes en 2001 par la Fondation Cacos

Solutions internationales à la protection des droits de l'homme, document publié dans le supplément étudiant de la Revue sur la législation des droits de l'homme, Royaume-Uni

«Les institutions nationales des droits de l'homme» – exposé présenté au séminaire sur les droits de l'homme organisé en mai 2004 par Peoples' Advocate et le Cabinet du Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

L'Article 11 de la Convention européenne sur les droits de l'homme, document qui sera publié dans le trimestriel juridique «Tribuna Juridike»

Le Parlement et le secteur de la sécurité, document publié par le DCAF en 2003

Tribunal électoral: formation, mai 2005, et co-auteur du *Manuel à l'intention des juges sur la législation électorale*, 2005.

Autres fonctions remplies

- Expert auprès de l'OSCE en droit de la propriété;
- Expert auprès de l'OSCE en droit électoral (code électoral) – membre du Groupe d'experts techniques;
- OSCE: brève mission d'observateur d'élections;
- Chef du Groupe d'experts techniques pour la rédaction de nouvelles procédures.

C. M. Tadeusz Mazowiecki (Pologne)**Note verbale du 25 août 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par l'ambassade de Pologne auprès des Pays-Bas**

[Original: anglais]

L'ambassade de la République de Pologne présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de la Cour pénale internationale et, se référant à la note du Secrétariat n° ICC-ASP/5/S/10 du 5 juin 2006, a l'honneur de porter à sa connaissance que la République de Pologne a décidé de présenter la candidature de M. Tadeusz Mazowiecki à sa réélection en tant que membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes lors des élections qui auront lieu au cours de la cinquième session de l'Assemblée des États Parties.

M. Tadeusz Mazowiecki, citoyen polonais, est une personne qui jouit de la plus haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité et possède les compétences voulues en matière d'assistance aux victimes de crimes comme le requiert le paragraphe 3 de l'annexe à la résolution de l'Assemblée des États Parties ICC-ASP/1/Res.6 du 9 septembre 2002, relatif à la création d'un fonds au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles. Il est l'un des fondateurs du mouvement historique «Solidarność», qui a été à l'origine de changements politiques fondamentaux en Pologne et dans la région et a permis la chute du «rideau de fer» qui coupait l'Europe en deux. Au cours de sa carrière politique, M. Mazowiecki a occupé de nombreuses positions importantes au Parlement polonais et a été le premier Premier ministre de Pologne de la nouvelle ère démocratique. Sur le plan international, il a occupé les fonctions de rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies pour la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie au cours des guerres qui se sont déroulées en ex-Yougoslavie. Depuis 2003, il est membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. L'expérience et les qualifications exceptionnelles de M. Mazowiecki ainsi que son engagement total dans la mission du Fonds contribueraient de manière significative au fonctionnement efficace et fructueux du nouveau Conseil de direction.

Le curriculum vitae de M. Mazowiecki est joint à la présente note.

Énoncé des qualifications**Données personnelles**

Nom et prénom: Tadeusz Mazowiecki
Date de naissance: 18 avril 1927 à Płock (Pologne)
Nationalité: Polonaise

Études

Faculté de droit de l'Université de Varsovie

Carrière politique

1991–2001 Membre du Parlement polonais; membre de la commission parlementaire constitutionnelle et de la commission parlementaire de défense; Président de la commission parlementaire conjointe UE-Pologne.

1989-1991	Premier Premier ministre non communiste de la République de Pologne.
1989	Co-dirigeant de l'opposition démocratique aux entretiens de table ronde tenus avec les autorités communistes polonaises.
1987	Conseiller principal auprès du Comité exécutif national du mouvement clandestin «Solidarność».
1981-1982	Interné par le régime communiste après l'introduction de la loi martiale en Pologne.
1980	Directeur de la Commission d'experts, composée de conseillers auprès du mouvement «Solidarność» et de son dirigeant Lech Wałęsa..
1961-1971	Membre du Parlement polonais, où il représentait les mouvements d'opposition catholiques («Znak», mouvement démocratique chrétien). À ce titre, il a protesté contre la persécution du mouvement d'étudiants de 1968 et contre la campagne antisémite lancée par le régime communiste. Après le massacre de décembre 1970 dans les villes côtières de Pologne, il a exigé qu'une enquête soit menée par une commission parlementaire spéciale.

Missions internationales

2003- à ce jour	Membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes créé par la Cour pénale internationale.
1992-1995	Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies pour la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie; en 1995, il s'est démis de ses fonctions pour protester contre l'inaction de la communauté internationale après le massacre de Srebrenica.

Autres fonctions

1991- à ce jour	Président du Conseil des fondateurs de la Fondation polonaise Robert Schuman.
1981	Premier éditeur du magazine hebdomadaire «Tygodnik Solidarność».
1958	Fondateur et premier éditeur du magazine catholique «Więź» à caractère socioculturel, paraissant sur une base mensuelle.

Distinctions

Doctorats *honoris causa* des universités de Louvain (1990), de Gênes (1991), de Giessen (1993), de Poitiers (1994), d'Exeter (1998), et de Varsovie (2003).
 Prix Freedom du Congrès juif américain (1990); Prix Giorgio La Pira pour la paix et la culture (1991); Premio Napoli (1992); Prix polono-allemand pour mérite exceptionnel en matière de développement des relations polono-allemandes (1994); Prix St-Adalbert (1995); et Prix Srebrenica de 1995 (2005).

Décorations: Ordre polonais de l'aigle blanc (1995); Ordre bosniaque des armoiries (1996); Légion d'honneur française (1997); et Ordre hongrois du mérite (1998).

Publications

Auteur de nombreux articles et études, et de quatre ouvrages: *Carrefours et valeurs*, *Retour aux questions les plus simples*, *Internement* et *Un autre visage de l'Europe*.

D. M. Arthur N.R. Robinson (Trinité-et-Tobago)

Note verbale du 19 juillet 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par la Mission permanente de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies

[Original: anglais]

La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de se référer à la note ICC-ASP/5/S/10 du 5 juin 2006 par laquelle le Secrétariat faisait savoir que le Bureau de l'Assemblée avait fixé les dates de la période de présentation des candidatures à l'élection de membres au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes; l'élection aura lieu pendant la cinquième session de l'Assemblée.

À cet égard, la Mission permanente a également l'honneur d'informer le Secrétariat de l'Assemblée que le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago a décidé de présenter la candidature de M. Arthur N.R. Robinson, ancien Président et Premier ministre de la République de Trinité-et-Tobago, à sa réélection au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, au siège attribué au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Une biographie de M. Robinson est jointe à la présente note.

Le Secrétariat se souviendra que le Bureau de l'Assemblée des États Parties a élu l'ancien Président Robinson au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes le 16 mai 2006, pour la période restant à courir du mandat de M. Oscar Arias Sanchez (Costa Rica), démissionnaire.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago est convaincu que, si il est réélu pour un mandat complet au Conseil de direction, les qualifications, l'expérience vaste et diverse et la stature internationale de l'ancien Président Robinson lui permettront d'être mieux en mesure d'apporter une contribution précieuse aux efforts du Conseil pour soulager les victimes de crimes qui relèvent de la compétence de la Cour.

On se souviendra également qu'en décembre 1989, M. Arthur N.R. Robinson, militant pour la création de la Cour pénale internationale et Premier ministre de Trinité-et-Tobago, avait rappelé à l'Assemblée générale des Nations Unies la nécessité de l'établissement d'une telle cour. Son œuvre militante en faveur de la Cour pénale internationale et du droit international est largement reconnue par les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago est convaincu que cet éminent ressortissant de son pays remplit toutes les conditions des candidats à l'élection de membres au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale, telles que définies au paragraphe 1 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7. Pour être élus au Conseil de direction, les candidats «doivent jouir de la plus haute considération morale, être connus pour leur impartialité et leur intégrité et être compétents en matière d'assistance aux victimes de crimes graves».

Énoncé des qualifications

Données personnelles

Robinson (Arthur Napoléon) Raymond, ancien Président de la République de Trinité-et-Tobago; né le 16 décembre 1926; fils de James Alexander Andrew Robinson, directeur d'école, et d'Emily Isabella Robinson; marié en 1961 à Patricia Rawlins; un fils et une fille.

Études

Bishop's High School, Tobago; St. John's College, Oxford (Hon. Fellow 1988); Licence en droit (LLB) (Londres); Maîtrise (philosophie, politique et économie) Oxon.

Expérience professionnelle

Membre du Barreau, Inner Temple, 1955; cabinet à Trinité-et-Tobago, 1957-61. Trésorier, Mouvement national populaire (parti au gouvernement), 1956; Membre du Parlement fédéral, 1958; Membre de la Chambre des représentants de Tobago-Est, 1961-71 et 1976-80; Ministre des finances de Trinité-et-Tobago, 1961-66; Ministre des affaires étrangères de Trinité-et-Tobago, 1967-70; Président, Congrès d'action démocratique, 1971-86; Président de l'Assemblée de Tobago, 1980-86; Chef, Alliance nationale pour la reconstruction, 1986-92; Premier ministre de Trinité-et-Tobago, 1986-91; Ministre extraordinaire et Ministre des affaires de Tobago, 1995-97; Président de la République de Trinité-et-Tobago, 1997-2003.

Affiliations

Legal Commission on United States Leased Areas under 1941 Agreement, 1959; Industrial Development Corporation 1960; Conseil universitaire des Antilles, 1960-62; Directeur, Fondation pour l'établissement d'une Cour pénale internationale, 1972-87; Groupe d'experts des Nations Unies sur les crimes et les abus de pouvoir, 1979; Conseil consultatif, Nuclear Age Peace Foundation, 1994-96; Président et Membre exécutif, Parliamentarians for Global Action, 1993-95.

Distinctions

Prix Distinguished International Criminal Law, International Criminal Court Foundation, 1997; Prix Distinguished Human Development, Conférence internationale sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, Système des Nations Unies, 1983; Commendation Award and Freeman, ville de Thousand Oaks, Californie, 1987; Prix Distinguished Service, California Lutheran University, 1987; Freeman: LA, 1988; Grand cordon, Orden del Libertador (Venezuela), 1990; Chief Olokun Igbaro of Ife (Nigéria) et son épouse Chief (Mme) Patricia Robinson, Ye Ye Olokun Igbaro of Ife 1991; Hon. DCL Obafemi Awolowo University, Nigéria, 1991; Chevalier d'honneur et de mérite, Ordre impérial russe des chevaliers de Saint-Jean de la Fondation œcuménique de Saint-Jean de Jérusalem (Brevet # R101992 O.S.J.), 1992; Prix Individual of the Year, Friends of Tobago Library Committee, 1995; Prix Trinity Cross, République de Trinité-et-Tobago, 1997; Prix Defender of Democracy, Parliamentarians for Global Action, 1997; Prix Order of the Caribbean Community (OCC), 1998; Docteur *honoris causa*, University of the West Indies, 1998; Vice-Président honoraire de l'Association internationale de droit criminel, 1999; Icon of the Nation, République de Trinité-et-Tobago, 2002; Prix Distinguished Peace Leadership, Nuclear Age Peace Foundation 2002; Prix Silver Platter, No Peace Without Justice, 2002; American Medal of Honour, American Biographical Institute Inc., 2003; Man of the Year 2003, American

Biographical Institute Inc.; Grand Croix, Orden Nacional Vasco Nuñez de Balboa (République de Panama), 2005; Tribute for work in establishment of the International Criminal Court, Association des États des Caraïbes, 2005; Grand Croix de l'Ordre d'Orange-Nassau, 2005.

Publications

The New Frontier and the New Africa, 1961; *Fiscal Reform in Trinidad and Tobago*, 1966; *The Path of Progress*, 1967; *The Teacher and Nationalism*, 1967; *The Mechanics of Independence*, 1971; *Caribbean Man*, 1986; *Presidential Speeches and Other Essays*, 2004; nombreux articles et conférences.

E. Archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud)

Note verbale du 24 août 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par l'ambassade d'Afrique du Sud auprès des Pays-Bas

[Original: anglais]

L'ambassade de la République sud-africaine auprès des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République sud-africaine a décidé de présenter la candidature de l'archevêque Desmond Tutu à sa réélection au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes relevant de la Cour pénale internationale.

Au nom de son gouvernement, l'ambassade de la République sud-africaine est fière de présenter la candidature de l'archevêque Tutu, ancien président de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud et lauréat du prix Nobel de la paix.

Le Gouvernement de la République sud-africaine estime que l'archevêque Tutu dispose de références irréfutables et jouit d'une intégrité, d'une impartialité complètes, qui apporteront une contribution précieuse aux buts et objectifs du Fonds d'affectation spéciale.

Le Gouvernement sud-africain est également d'avis que, grâce à sa stature internationale et à son humanité, l'archevêque apporterait un réconfort aux témoins vulnérables, particulièrement eu égard à la nécessité croissante d'un soutien aux victimes et de la mobilisation des ressources en raison des poursuites engagées, pour l'heure essentiellement en Afrique, par le Procureur de la Cour pénale internationale.

L'ambassade de la République sud-africaine transmet ci-joint une brève biographie de l'archevêque Desmond Tutu.

Énoncé des qualifications

Né en 1931 à Klerksdorp (Afrique du Sud), Desmond Tutu est le fils d'un enseignant et d'une employée de maison. À l'âge de 12 ans, il rencontre un ecclésiastique anglican, le père Trevor Huddleston, à Sophiatown, faubourg noir de Johannesburg. Un des premiers à oser critiquer ouvertement l'apartheid, celui-ci fait une grande impression sur le jeune Desmond Tutu.

À sa sortie du lycée bantou de Johannesburg, Desmond Tutu décide de suivre les traces de son père et choisit l'enseignement. Il obtient son diplôme d'enseignant à l'école normale bantoue de Pretoria et passe sa licence à la University of South Africa. Il enseigne alors pendant un an au lycée bantou de Johannesburg, puis au lycée Munsleville, à Krugersdorp, pendant trois ans. C'est là qu'il épouse sa femme, Leah. Ensemble, ils ont trois filles, un fils et plusieurs petits-enfants.

En 1958, après l'introduction de l'enseignement bantou, Desmond Tutu décide de se faire pasteur dans l'Église de la province de l'Afrique australe et devient ordonné à la faculté de théologie de St Peter, à Rosettenville. Il obtient sa licence en théologie en 1960 et est ordonné pasteur à Johannesburg en 1961.

Peu après, il décide de poursuivre ses études au Royaume-Uni, à l'Université de Londres, où il obtient une licence et une maîtrise en théologie, tout en exerçant à temps partiel les fonctions de vicaire à la paroisse locale. En 1967, il rentre en Afrique du Sud,

rejoint les rangs du personnel du Federal Theological Seminary à Alice et devient l'aumônier de l'Université de Fort Hare.

En 1970, il part occuper le poste de maître de conférences au Département de théologie de l'Université du Botswana, du Lesotho et du Swaziland, puis accomplit un nouveau séjour au Royaume-Uni, en tant que Directeur adjoint du Fonds pour l'enseignement théologique du Conseil œcuménique des Églises, dans le Kent.

Tutu devient doyen de la cathédrale St Mary à Johannesburg en 1975, mais il est peu après nommé évêque du Lesotho. L'Afrique du Sud traverse alors une période de troubles à la suite du soulèvement de Soweto en 1976, et l'évêque se laisse convaincre d'abandonner le diocèse du Lesotho pour devenir Secrétaire général du South African Council of Churches (SACC). C'est à ce poste, qu'il occupe de 1978 à 1985, que Tutu acquiert une renommée nationale et internationale.

Le SACC représente alors les principales églises chrétiennes en Afrique du Sud, à l'exception de l'Église réformée hollandaise et de l'Église catholique (qui a cependant le statut d'observateur accrédité auprès du SACC). Ce conseil défend l'œcuménisme et croit en la responsabilité sociale de l'Église. La justice et la réconciliation font partie de ses priorités. En sa qualité de Secrétaire général, l'évêque Tutu poursuit ces objectifs en faisant preuve de dynamisme et d'engagement. Sous son magistère, le SACC devient une institution importante dans la vie spirituelle et politique de l'Afrique du Sud, servant de porte-voix aux idéaux et aux aspirations de millions de chrétiens. Le SACC joue alors un rôle de premier plan en aidant les victimes de l'apartheid.

En s'exprimant pour dénoncer les injustices du système de l'apartheid, l'évêque Tutu se trouve inévitablement placé au cœur de la controverse. Il se voit ainsi refuser l'octroi d'un passeport pour se rendre à l'étranger pendant de nombreuses années, mais en 1982, le Gouvernement sud-africain doit céder sous la pression nationale et internationale. L'évêque Tutu devient peu à peu l'incarnation du SACC en prenant la tête de la croisade pour la justice et la réconciliation raciale en Afrique du Sud. En 1984, le prix Nobel de la paix lui est décerné en reconnaissance de sa contribution à la cause de la justice raciale en Afrique du Sud.

En 1985, Tutu est nommé évêque de Johannesburg. Il n'épargne alors aucun effort pour réunir les anglicans noirs et blancs en Afrique du Sud. Mais il n'occupe pas cette fonction très longtemps car il est nommé archevêque du Cap en 1986. L'Église anglicane reconnaît ainsi ses talents de dirigeant spirituel et lui fait confiance pour promouvoir la justice raciale en Afrique du Sud. En 1987, il est élu Président du Congrès panafricain des Églises. La même année, il est également élu membre du Kings College, à Londres, et devient recteur de l'Université de l'Ouest de la province du Cap, poste qu'il occupe encore à ce jour.

Une fois que l'African National Congress et d'autres organisations politiques cessent d'être interdits en 1990, de nombreux critiques de l'archevêque Tutu prédisent qu'il entrera dans l'arène politique, en dépit de ses protestations du contraire. Mais l'archevêque tient parole et ne se lance pas dans une carrière politique. Il devient en revanche un médiateur et un conciliateur de premier plan dans le cadre du processus de transition démocratique.

En 1995, le Président Nelson Mandela nomme l'archevêque Tutu Président de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud, organe chargé d'enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme entre 1960 et l'arrivée au pouvoir du Président en 1994. L'archevêque Tutu et les membres de la Commission présentent leur rapport au Président en octobre 1998.

Desmond Tutu quitte l'archevêché du Cap au mois de juin 1996, mais il est nommé archevêque émérite (titre honorifique) en juillet 1996. En octobre 1998, il part à Atlanta, à la Emory University, pour un congé sabbatique après avoir accepté le poste de professeur de théologie William R. Cannon à la faculté de théologie Candler, qu'il occupe jusqu'en juillet 2000.

L'archevêque Tutu prend alors officiellement sa retraite et ouvre un cabinet au Cap, près de son domicile.

Il reçoit le grade *honoris causa* de nombreuses universités, notamment Harvard, Oxford, Cambridge, Columbia, Yale, Emory, l'Université de la Ruhr, Kent, Aberdeen, Sydney, Fribourg (Suisse), Le Cap, Witwatersrand et la University of South Africa. Il se voit décerner de nombreuses récompenses et distinctions outre le prix Nobel de la paix, notamment l'Order for Meritorious Service Award (Or), qui lui est remis par le Président Mandela, l'Archbishop of Canterbury's Award, en reconnaissance des services éminents qu'il a rendus à la communauté anglicane, et le prix d'Athènes (Fondation Onassis); le Family of Man Gold Medal Award; l'Ordre de la médaille aztèque du Mexique (Insignia), le Martin Luther King Junior Non-Violent Peace Prize; et le Sydney Peace Prize.

Son ouvrage, intitulé *No Future Without Forgiveness*, a reçu le Book of the Year Award de l'Association of Theological Booksellers of the United States of America. En décembre 2001, l'archevêque se voit décerner pour ce même livre le prix Sandro Onofri du Conseil de Rome (Italie).

L'archevêque Tutu a été professeur invité de l'Episcopal Divinity School de Cambridge (Massachusetts) de janvier à mai 2002.

Jusqu'en 1990, sa défense vigoureuse de la justice sociale fait de l'archevêque Tutu un personnage controversé. Aujourd'hui, on lui reconnaît la stature d'un ancien homme d'État qui a joué un rôle de premier plan dans la réconciliation et qui est devenu le héraut d'un message moral essentiel.

L'archevêque Tutu est devenu une icône de l'espoir par-delà l'Église et l'Afrique du Sud. C'est donc ce contexte, et son expérience d'aide aux victimes acquise pendant sa présidence de la Commission vérité et conciliation en Afrique du Sud, qui lui a permis de contribuer utilement aux objectifs et aux buts du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pendant son premier mandat au Conseil de direction.

Pendant cette période, l'archevêque Tutu a également contribué de façon significative à l'établissement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, particulièrement en le faisant connaître et en appelant l'attention des donateurs sur le Fonds, tout en les encourageant à le financer.

La stature internationale de l'archevêque Tutu et son humanité continueraient d'apporter un réconfort aux témoins vulnérables, particulièrement eu égard la nécessité croissante d'un soutien aux victimes et à la mobilisation des ressources en raison des poursuites engagées par le Procureur de la Cour pénale internationale, pour l'heure essentiellement en Afrique.

F. Mme Simone Veil (France)

Note verbale du 24 août 2006 adressée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties par l'ambassade de France aux Pays-Bas

[Original: français]

L'ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à la Cour pénale internationale et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/5/S/10 du 5 juin 2006, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter à nouveau la candidature de Mme Simone Veil à l'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles, qui aura lieu au cours de la cinquième session de l'Assemblée.

Comme le démontre son curriculum vitae, joint à la présente note, Mme Simone Veil, magistrate, ancien ministre d'État, ministre de la Santé du Gouvernement de la République française et ancienne Présidente du Parlement européenne (1979-1982), jouit de la plus haute considération morale, et d'une image d'impartialité, d'intégrité et de compétence en matière d'assistance aux victimes de crimes graves auxquelles se réfère le paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 du 9 septembre 2002.

Au cours des trois dernières années où elle a exercé les fonctions de Présidente du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles, Mme Simone Veil n'a eu de cesse de prouver, par un engagement d'une générosité jamais démentie, l'importance qu'elle accorde aux enjeux attachés au bon fonctionnement de cet organe. De fait, Mme Simone Veil a constamment défendu une vision profondément humaniste du Fonds d'affectation spéciale, en mettant l'accent sur le caractère radicalement novateur de ce mécanisme et sur l'immense espoir qu'il suscite chez les victimes. Mme Simone Veil a œuvré avec une constante énergie à la prise en compte de la dignité des victimes, qui passe notamment par leur reconnaissance avant même que la procédure judiciaire de la Cour ne les ait désignées comme telles, et à l'indépendance ainsi qu'à la portée éthique du Fonds.

Par ailleurs, il convient de souligner le rôle particulièrement actif de Mme Simone Veil pour obtenir de l'Assemblée des États parties les moyens nécessaires au fonctionnement du Fonds, malgré le caractère tardif de l'adoption de son règlement, qu'elle avait regretté dans son discours à la quatrième session de cette Assemblée. Il faut encore noter que le rayonnement moral dont jouit Mme Simone Veil a certainement contribué de façon importante à une collecte de dons qui dépassait un million et demi d'euros (promesses de contributions comprises) au 26 avril 2006. Mme Simone Veil aborde la perspective de sa réélection avec l'ambition renouvelée de voir enfin le Fonds procéder à ses premières actions concrètes, dans des conditions qui soient conformes à l'esprit qui a présidé à sa création.

Énoncé des qualifications

Études secondaires au lycée de Nice

Déportée à Auschwitz-Birkenau, puis Bergen-Belsen (avril 1944-mai 1945)

Licenciée en droit et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris.

- 1956: Reçue au concours d'accès à la magistrature.
- Février 1957: Nommée au Ministère de la justice comme magistrat à l'Administration pénitentiaire.
- 1959: Membre de la Société internationale de criminologie comme déléguée nationale.
- 1959: Chargée par le Garde des sceaux, Edmond Michel, d'une mission d'information sur la condition des condamnés à mort ou à de longues peines, détenus dans les prisons d'Algérie.
- 1964: Nommée à la Direction des affaires civiles et du sceau, Sous-direction de la législation: à ce titre, participe à la réforme du Code civil (droit de la famille; autorité parentale, filiation, tutelle des mineurs et des incapables majeurs).
- Secrétaire de la Commission de réforme de la loi de 1838 sur l'internement des malades mentaux et Secrétaire de la Commission d'étude sur les problèmes relatifs à l'adoption. Chargée par M. Foyer, Garde des sceaux, de rédiger le projet de loi sur l'adoption (loi de 1966).
- 1969: Conseiller technique au Cabinet de M. René Pleven, Ministre de la justice, Garde des sceaux, chargée de suivre les affaires civiles.
- 1970-mai 1974: Nommée par le Président de la République Secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature. Désignée par le Ministre de la justice comme membre des comités d'experts du Conseil de l'Europe chargés de préparer les conventions européennes sur l'âge de la majorité ainsi que sur la filiation naturelle.
- 1971: Nommée, par le Président de la République, membre du Conseil d'administration de l'Office de radio-télévision française au titre de représentant de l'État.
- 1972: Membre du Conseil d'administration de la Fondation de France.
- Mai 1974-1976: Nommée par le Président Giscard d'Estaing Ministre de la santé.
- 1976-juillet 1979: Ministre de la santé et de la sécurité sociale.
- 1977-1981: Président du Conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire.
- Juin 1979: Conduit la liste UDF pour les premières élections au Parlement européen au suffrage universel direct.
- 1979: Éluée Présidente du Parlement européen (1979-1982)
- 1982-1984: Présidente de la Commission juridique du Parlement européen.
- 1983-1986: Membre de la Commission internationale sur les droits humanitaires, parrainée par les Nations Unies et présidée par le Prince Hassan de Jordanie.

- Juin 1984: Conduit la liste RPR-UDF pour les élections européennes - réélue au Parlement européen.
- 1984-1989: Présidente du Groupe libéral, démocratique et réformateur du Parlement européen.
- 1987: Présidente du Comité français pour l'Année européenne de l'environnement.
- 1988-1993: Création et présidence du Comité français pour l'environnement (Association loi 1901).
- 1989: Présidence du Comité européen pour l'Année européenne du cinéma et de la télévision (CEE et Conseil de l'Europe).
- 1991-1992: Présidence de la Commission indépendante chargée par l'OMS d'élaborer son rapport sur «la santé, le développement et l'environnement durable» en vue de sa présentation à la Conférence de la Terre à Rio, en juin 1992.
- Décembre 1993: Présidence de la Conférence de Rome des Nations Unies (FAO-OMS) sur l'alimentation et la santé.
- 1993: Nommée Ministre d'État, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (avril 1993-mai 1995).
- 1995-1996: Membre de la Commission indépendante sur les Balkans (Institut Aspen Berlin – Fondation Carnegie pour la paix internationale).
- 1996: Président du «Groupe des personnes de haut niveau» sur la libre circulation des personnes dans la CEE, mis en place par le Président de la Commission de Bruxelles.
- 1997-1998: Présidente du Haut Conseil à l'intégration.
- Février 1998: Nommée membre du Conseil constitutionnel par M. René Monory, Président du Sénat.
- Juillet-août 1998: Membre du groupe d'experts désignés par le Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en Algérie.
- 2001: Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah.
- 2003-2006: Présidente du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles.

Distinctions

Décorations françaises

Médaille pénitentiaire, médaille de l'éducation surveillée, Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Diverses décorations étrangères, dont:

Grand Officier dans l'Ordre de l'Empire britannique (sept. 1997)

Docteur Honoris Causa des Universités dont:

Princetown (États-Unis, 1975), Institut Weizman (Israël, 1976), Bar Ilan (Israël, 1980), Yale (États-Unis, 1980), Cambridge (Grande-Bretagne, 1980), Edimbourg (Grande-Bretagne, 1980), Georgetown (États-Unis, 1981), Urbino (Italie, 1981), Yeshiva University de New York (1982), Université de Sussex (Grande-Bretagne, 1984), Université libre de Bruxelles (Belgique, 1984), Université de Brandels (États-Unis, 1989), Université de Glasgow (Grande-Bretagne, 1995), Université de Pennsylvanie (États-Unis, 1997).

Prix:

Prix Monismanie (Suède, 1978), Prix Athènes de la Fondation Onassis (Grèce, 1980), Prix Charlemagne (Allemagne, 1981), Prix de la Fondation Louise Weiss (Strasbourg, 1981), Prix Jacobinsky (États-Unis, 1983), Prix du courage quotidien (Paris, 1984), Special from Freedom Price – Fondation Eleonore et Franklin Roosevelt (Middleburg, 1984), Prix Fiera di Messina (1984), Living Legacy Award (San Diego, 1987), Prix Johanna Lowenherz (Neuwied, 1987), Prix Thomas Dehler (Munich, 1988), Prix de la Fondation Klein (Philadelphie, 1991), Prix Truman pour la paix (Jérusalem, 1991), Prix Giulietta (Verone, 1991), Prix Atlantida (Barcelone, 1991), Prix Obiettivo Europa (Milan, 1993), Prix Henrietta Szold (Miami, 1996).

Médaille d'or de l'Association Stresemann (Mayence, 1993).

Médaille d'or du B'nai Brith (Washington, 1993)

Médaille d'or de la santé pour tous de l'Organisation mondiale de la santé (1997).

Publications

L'adoption, données médicales, psychologiques et sociales, en collaboration avec le professeur Launay et le docteur Soulé, Paris, 1969.

Les hommes aussi s'en souviennent, Paris, novembre 2004.

--- 0 ---